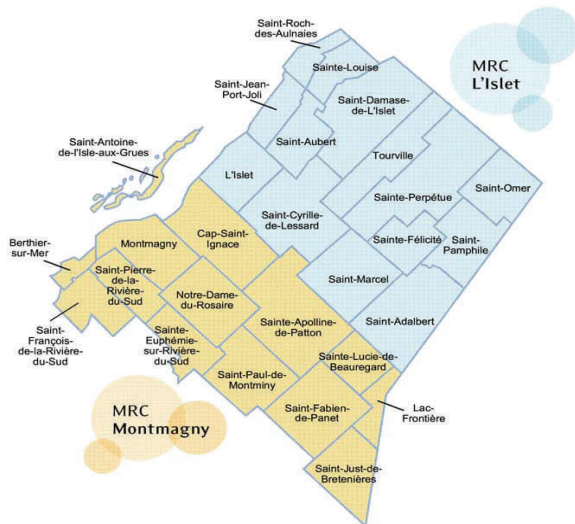


## Où travaillons-nous?



L'équipe d'action communautaire intervient sur tout le territoire des MRC de Montmagny et de L'Islet.

## Des exemples de projets

Voici quelques exemples de projets où l'équipe d'action communautaires est en action :

- Transport collectif et adapté;
- Table de concertation des aînés;
- Soutien communautaire en logement social;
- Prévention du suicide;
- Soutien aux organismes communautaires dans la recherche de financement;
- Programme École en santé;
- Consultation citoyenne;
- Etc.

## Pour nous joindre

L'équipe d'action communautaire c'est :

- Sylvie-M. Létourneau: 418-248-2572 #6145
- Lise-Anne Levesque: 418-248-2572 #6132
- Claude Doyon : 418-249-2572 #6739
- Olivier Duval : 418-598-3355 #6315



*Notre mission: accompagner les citoyens dans le développement de leur communauté.*

## L'ACTION COMMUNAUTAIRE



*Accompagner les citoyens dans le développement de leur communauté*

## Qu'est-ce que l'action communautaire?

L'organisation communautaire en CLSC contribue à créer des conditions favorables à la qualité de vie d'une communauté et à soutenir son développement.

Les professionnels de l'organisation communautaire interviennent dans des domaines liés à la santé ou aux services sociaux dans le but d'apporter un soutien planifié pour que la communauté : identifie ses besoins, mobilise ses ressources et développe une action pour y répondre.

Les actions sont orientées vers le changement social par la hausse de l'autonomie de la communauté, de la solidarité des citoyens et de leur participation dans leur milieu.



Les valeurs qui guident les interventions de l'organisation communautaire sont :

- La solidarité;
- L'autonomie;
- La justice sociale;
- Le respect;
- La démocratie.

## La mission

L'intervention communautaire cherche à améliorer les conditions de vie des individus par l'action sur la communauté et sur le milieu en agissant sur **les déterminants de la santé** tels que :

- Le revenu et la situation sociale;
- Les réseaux de soutien social;
- L'emploi et les conditions de travail;
- Les environnements sociaux;
- Les environnements physiques;
- Les habitudes de vie et compétences d'adaptation personnelles;
- Le développement sain de l'enfance;
- Les services de santé.

L'équipe collabore avec les principaux acteurs du milieu, c'est-à-dire :

- Les citoyens;
- Les associations;
- Les organismes communautaires;
- Les établissements publics et parapublics;
- Les entreprises d'économie sociale.
- Etc.

## Les types d'interventions

L'équipe d'action communautaire fait :

- L'analyse d'un milieu pour repérer les forces d'une communauté et la soutenir dans ses démarches;
- La sensibilisation et la conscientisation du milieu;
- Le soutien professionnel et le conseil aux groupes citoyens et communautaires;
- La création de nouvelles ressources ou de projets;
- La concertation et la mobilisation des ressources du milieu pour optimiser les interventions;
- L'action politique en accompagnant les citoyens et les groupes qui exercent leurs droits.



Une intervention communautaire sera amorcée à partir d'une demande formulée par :

- Un individu ou un groupe d'individus;
- Un organisme ou un groupe d'organismes communautaires;
- Une institution ou un organisme responsable d'une démarche de concertation;
- Une équipe d'un programme ou la direction du CSSS de Montmagny-L'Islet.